Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210407-2021040708-DE

Délibération n°20210407-08

Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le premier avril deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 1er avril 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER et Renaud VAHE.

Absents excusés : Monsieur Guy REGNIER.

Procurations : M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX,

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 19 (18 présents et 1 procuration)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h45

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210407-2021040708-DE

Délibération n°20210407-08

Objet : Transfert de la compétence création et gestion des crématoriums

Vu les statuts de la Communauté de communes des 7 Vallées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2223-40 qui dispose que les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale sont seuls compétents pour créer et gérer, directement ou par voie de gestion déléguée, les crématoriums et les sites cinéraires destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes ou à la dispersion des cendres ;

Vu la délibération n°2021-043 du 22 mars 2021 de la Communauté de communes des 7 Vallées,

Considérant le faible taux d'équipement de la Région Hauts de France en crématoriums ;

Considérant l'intérêt pour la population du territoire des 7 Vallées et au-delà de bénéficier d'un tel service au regard du développement très important de l'incinération ;

Considérant que ce type d'équipement participe au rayonnement du territoire ;

Considérant que la commune seule ne peut porter ce type d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE VALIDER le transfert de la compétence création et gestion des crématoriums à la Communauté de communes des 7 Vallées.

  Pour : 19
  Contre : 0
  Abstention : 0

  La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

  Fait et délibéré le sept avril deux mil vingt et un.

  Pour extrait certifié conforme,

  Le Maire,
  Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN PAS-DE-CALAIS